



N°16 / Août 2021

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la CAF

Agir ensemble

Des services proches de nos publics



Chers partenaires,

La crise sanitaire a rappelé la nécessité de soutenir les familles les plus fragiles et les structures d'accueil des tout-petits. À l'heure de la rentrée, notre mobilisation se poursuit au quotidien.

Cet effort est collectif et nous amène à agir de manière plus coopérative et plus efficiente encore, ensemble et au travers de l'évolution de l'offre de service au bénéfice des familles les plus fragiles.

Ainsi, le 14 septembre prochain, aura lieu sous la présidence de M. le Préfet, l'installation du Comité départemental de services aux familles (CDSF) qui intègre les attributions des comités départementaux d'habilitation des dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, REAAP et médiation familiale). Cette nouvelle instance de gouvernance assurera le développement des services au profit des familles de notre territoire.

La Caf de La Réunion assurera le secrétariat général du SDSF et pour ce faire, coordonne d'ores et déjà les commissions thématiques mises en place avec les 16 signataires du schéma.

L'accompagnement des familles réunionnaises est en effet au centre de notre action et des réalisations que vous portez à nos côtés. Poursuivre cette action, c'est aller à l'essentiel de nos missions, inventer les nouvelles solidarités, redonner aux familles confiance dans l'avenir. C'est ce à quoi nous nous attachons résolument.

Frédéric TURBLIN
Directeur de la CAF

- 01 | Soutien à la parentalité et accompagnement des familles réunionnaises
- 02 | Les aides prolongées jusqu'au 30 septembre pour les établissements de la petite enfance
- 03 | Point conseil budget, un réseau qui se structure sur le territoire
- 04 | Tère micro-crèche intergénérationnelle, un concept inédit et novateur sur le département
- 05 | La Caf et ses partenaires aux côtés des parents séparés
- 07 | Nouveau portail de déclaration des données pour les aides financières de l'action sociale
- 08 | L'allocation de rentrée, montant et démarches 2021
- 09 | Les dernières actualités

PARENTALITÉ / PETITE ENFANCE

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

La Caisse d'allocations familiales déploie une politique ambitieuse pour la petite enfance et le soutien à la parentalité.

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) et du programme des 1 000 premiers jours, la Caf soutient des solutions innovantes. Ces nouvelles réponses, destinées aux familles, se concrétisent par le financement à la création de places, par le développement d'offres adaptées aux besoins des parents et aux spécificités de chaque territoire et par l'accompagnement des professionnels.

Le 29 juin dernier, Camille DAGORNE, sous-préfète à la cohésion sociale et Frédéric TURBLIN, directeur de la Caf ont rencontré le président et le directeur de l'association « Marionnettes » située à l'atrium de la crèche « la Cheminée de la Mare » à Sainte-Marie avec les responsables des structures.

Dans le cadre de la stratégie de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, deux actions portées par l'association « Marionnettes » ont été retenues :

- l'action « **Parler Marmailles** » qui vise à :
 - former les professionnels de la petite enfance ;
 - développer la sensibilité des enfants aux sonorités diverses.
- le projet « **Petite enfance sociale et solidaire** » au titre du plan de relance national « France Relance » propose :
 - la mise en place d'un accueil sur des horaires atypiques ;
 - le développement d'une application smartphone ;
 - la création de deux structures d'accueil en partenariat avec la mission locale Est ;
 - l'accompagnement des jeunes formés aux métiers de la

petite enfance.

Un plan « rebond petite enfance » ambitieux, porté par le Gouvernement, est actuellement déployé par la branche famille, pour accompagner les porteurs de projet.

La Caf de La Réunion soutient ainsi les municipalités et les porteurs de projet pour améliorer encore le taux de couverture en places d'accueil sur le territoire.



PETITE ENFANCE

LES AIDES PROLONGÉES JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

Réunis à la fin du mois de juin, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales ont approuvé le prolongement jusqu'au 30 septembre 2021 des aides exceptionnelles accordées aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux Maisons d'assistants maternels (Mam). Ces aides se sont élevées à 721,5 millions d'euros en 2020.

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les administrateurs de la Cnaf ont maintenu des aides financières exceptionnelles pour soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant confrontés à des baisses partielles ou totales de leur activité.

Ces aides forfaitaires s'élevaient à 27 € par place fermée et par jour pour les crèches publiques et à 17 € pour les établissements privés, en complément de l'indemnisation de l'activité partielle mise en place par l'État.

Les administrateurs de la Cnaf ont décidé de les **prolonger jusqu'au 30 septembre 2021**.

Avec le recul de l'épidémie, **des mesures transitoires sont prévues** du 2 juin au 30 septembre par la loi n° 2021-689.

Pendant cette période :

- les préfets peuvent être amenés à décider de fermetures locales et temporaires d'établissements recevant du public, dont les crèches, si les conditions l'exigent ;
- les consignes d'isolement des personnes testées positives ou contact à risque sont toujours d'actualité et le dispositif d'arrêt de travail dérogatoire, dans l'attente d'un résultat de test de détection, est prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.



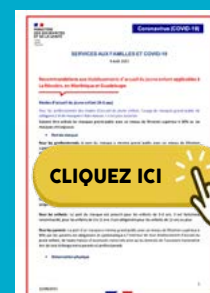
EAJE
EAJE
MAM
MAM



Les consignes actualisées pour les établissements d'accueil du jeune enfant Mise à jour du 9 août 2021

Consultez les nouvelles recommandations destinées aux modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) sur :

- l'utilisation des masques ;
- la distanciation physique ;
- l'aération ;
- le fonctionnement par groupe et brassage ;
- l'éviction et fermeture de sections ou d'établissements.



OFFRE DE SERVICE

POINT CONSEIL BUDGET, UN RÉSEAU QUI SE STRUCTURE SUR LE TERRITOIRE

La Réunion fait partie des régions de France fortement touchée par la précarité. En 2020, 1 100 dossiers de surendettement ont été déposés. À ce titre, La Caf et l'État renforcent la présence du dispositif Point conseil budget (PCB) sur le territoire, une mesure clé de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

► Un Point conseil budget, qu'est-ce que c'est ?

Dans un contexte de crise sanitaire pouvant entraîner des pertes de revenus et des difficultés à faire face aux dépenses du quotidien, les Points conseil budget offrent aux personnes fragilisées un soutien essentiel pour prévenir et réduire leurs difficultés.

Ces lieux d'accueil sont ouverts à tous : jeunes, salariés, retraités, familles, personnes isolées. Ils offrent à toute personne qui le souhaite, notamment si elle se trouve en situation de fragilité financière, un accompagnement gratuit et personnalisé, des conseils, des orientations dans la gestion de son budget ou en cas de surendettement.

Les professionnels de ces points ont pour mission :

- d'aider les personnes en situation financière difficile par un accompagnement de proximité ;
- d'analyser les dossiers dits « complexes » ;
- de contacter les créanciers pour proposer des solutions, avec l'accord des personnes en difficultés.

► Un réseau en pleine structuration sur le territoire

À La Réunion, le premier PCB labellisé sur le territoire français a été inauguré le 18 mars 2019 en présence de Madame Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé. Porté par la Caf, il est situé au cœur du quartier prioritaire de la politique de la ville au Chaudron à Saint-Denis.

Depuis 2020, 5 structures sont labellisées. Ces nouveaux Points conseil budget vont permettre d'assurer une couverture territoriale de proximité équilibrée. La sécurisation financière et la stabilisation du réseau des 5 structures sont assurées par l'État qui apporte un financement forfaitaire pluriannuel de 15 000 € complété à même hauteur par la Caf. Ce soutien vise à permettre le recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale dans chaque PCB.

Estelle, mariée et mère de 3 enfants

« Mon mari travaillait dans le bâtiment. Il a perdu son emploi en 2018. On a eu pas mal de difficultés financières. Je me suis dit que je vais profiter pour demander du soutien à un Point conseil budget. La conseillère a été très réactive. Son orientation nous a été très bénéfique. Il y a des actions mises en place. Il y a cette volonté de nous sortir de ces problèmes. Elle m'a conseillé d'aller vers un garage social. Elle m'a dirigé vers différents organismes. Ce dispositif marche pour nous. Les démarches sont en cours. On attend avec espoir, mais il y a des retours positifs ».

Mickaël, 39 ans, divorcé et père de 2 enfants

« Je me suis retrouvé dans une situation délicate qui m'a amené à me retrouver à la rue. Je me suis présenté au Point conseil budget. La conseillère a mis en place une aide financière qui m'a permis de garder ma voiture qui est mon outil de travail, mais aussi un moyen de garder le lien parental. Il y a un suivi avec le Point conseil budget, une prise de contact régulière pour savoir où j'en suis dans mes démarches ».

Le 4 mai dernier, une journée s'est tenue à l'Observatoire de la parentalité et a rassemblé les référents des PCB ainsi que l'État.

Ce moment a permis d'aborder des thématiques variées comme la formation, l'échange de pratiques et un projet de communication départementale.

Ce réseau participe à la mise en synergie des 5 Points conseil budget du département pour un service rendu aux familles homogène et de qualité.



► Point conseil budget du Chaudron (Caf), bilan 2020

Etudiants, personnes âgées, couples avec ou sans enfants à charge, familles monoparentales ... ce sont un peu plus de **560 personnes** aux profils divers qui ont été accueillies par le PCB, depuis son ouverture en avril 2019, soit un peu plus de **30 situations mensuelles** prises en charge.

Les demandes relèvent :

- des situations naissantes d'impayés de loyer ou de charges diverses (factures, crédits...);
- des problématiques d'ordre budgétaire, financier ou alimentaire, en conséquence de la crise sanitaire ;
- des aides à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi ;
- un changement de situation professionnelle ou familiale impactant leurs ressources ;
- des demandes d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement, des aides à l'habitat ;
- des pensions alimentaires non perçues ou autres difficultés liées à la coparentalité.

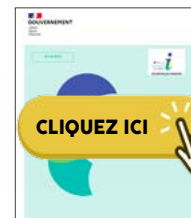


Où trouver un Point conseil budget ?

Cliquez sur la carte pour localiser le PCB le plus proche



Téléchargez la liste des 5 PCB labellisées à La Réunion



PETITE ENFANCE

1^{ÈRE} MICRO-CRÈCHE INTERGÉNÉRATIONNELLE, UN CONCEPT NOVATEUR SUR LE DÉPARTEMENT

La cohabitation intergénérationnelle se raréfie. L'éloignement spatial et temporel conduit à l'isolement des seniors. Pour pallier à ce phénomène, des initiatives voient le jour au travers des crèches ou micro-crèches intergénérationnelles. Notre 1^{ère} micro-crèche intergénérationnelle a ouvert ses portes en juin dernier, une première sur le territoire.

► Qu'est-ce qu'une crèche intergénérationnelle ?

Il s'agit d'un lieu de vie partagée où se côtoient des enfants de moins de 3 ans et des seniors de plus de 70 ans. Ces crèches sont le plus souvent intégrées dans des maisons de retraite. Les personnes âgées y partagent des moments de convivialité et d'échanges quelques heures par semaine avec les enfants.

► Quels sont les bienfaits pour les enfants et les seniors ?

Ce type d'établissement intergénérationnel a l'avantage d'être réciproquement bénéfique pour les enfants et pour les seniors. L'objectif est de favoriser l'éveil des enfants tout en donnant le sourire à des personnes âgées en quête de lien social. Les seniors sont disposés à partager leurs propres histoires avec les plus jeunes. Ils se sentent valorisés, écoutés, indispensables et moins seuls. C'est une rupture avec la routine quotidienne.

Du côté des enfants, ils sont stimulés par ces échanges et canalisés par la sagesse des anciens. Cette expérience développe leur tolérance à l'égard des personnes âgées et permet de casser les préjugés, les frontières installées à cause de l'importante différence d'âge.

► Quel est son fonctionnement ?

L'organisation requiert une coordination entre les équipes de la petite enfance et celle des personnes âgées. Des ateliers communs peuvent être proposés. Le tout est encadré par des professionnels spécialisés et compétents. L'échange et la communication sont donc primordiaux.

En dehors de ces temps partagés, la crèche et la résidence pour personnes âgées reprennent leur programme d'activités habituel, séparément.



Un lieu partagé innovant sur le territoire au service des familles réunionnaises

L'Association Pour la Promotion de l'Enfant et de la Famille (APPEF), représentée par Daniella FREMOUSSE gestionnaire de la micro-crèche, a inauguré l'ouverture de l'établissement P'tites Bertelles à Saint-Philippe le mercredi 9 juin. Étaient également présents : le maire de Saint-Philippe, Olivier RIVIERE et la CAF, représentée par Sybille BOYER, responsable enfance jeunesse et Lorelei BULIN, conseillère technique.

La micro-crèche est située au rez-de-chaussée d'une résidence pour personnes âgées. Pour l'occasion, le personnel du CCAS, «lé gramoun» de la résidence et les familles étaient invités à visiter la nouvelle structure. Cette crèche a pour ambition de favoriser la mixité sociale, de permettre aux parents de se libérer pour la recherche d'un emploi, mais aussi de favoriser le lien intergénérationnel en ouvrant l'établissement aux résidents. Dans ce cadre, les enfants et les familles pourront vivre des moments d'échanges et de partages.

Pour la réalisation des travaux d'aménagement, la Caf a octroyé au gestionnaire une aide de plus de 150 000 euros.

Pour soutenir le fonctionnement de l'établissement, la Caf versera la prestation de service unique (PSU) au gestionnaire de la micro-crèche et la prestation de service enfance jeunesse à la commune.

L'innovation au service des familles réunionnaises



PARENTALITÉ

LA CAF ET SES PARTENAIRES AUX CÔTÉS DES PARENTS SÉPARÉS

Démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex conjoint(e)... nombreuses sont les préoccupations des couples qui se séparent. Pour répondre à leurs besoins, la Caf et ses partenaires développent une offre globale qui combine un soutien financier et un accompagnement social. La Caf de La Réunion conseille, oriente et aide toutes les personnes confrontées à une séparation, qu'elles soient allocataires ou non.

Ce parcours est organisé autour d'un socle généraliste qui vise à accompagner les situations de séparation sans difficultés majeures ou celles plus complexes (allocataires rencontrant des difficultés financières, sociales ou relationnelles, liées au logement, présence de violences conjugales...).

► L'approche de la Caf : le « parcours séparation »

L'approche « parcours » de la Caf consiste à prendre en compte le point de vue des usagers lorsqu'un événement vient perturber leur équilibre familial notamment lors d'une séparation et permet :

- de garantir une relation Caf/usager plus simple et plus efficace ;
- d'identifier, par événement, l'ensemble des services délivrés par la Caf : informations, démarches et droits, conseil ; accompagnement ou orientation ;
- de répondre de manière globale à la situation de vie de la personne ;
- d'accompagner l'utilisateur tout au long de sa relation avec la Caf et de fluidifier ses démarches ;
- d'orienter les usagers vers d'autres services publics ou partenaires locaux.

En local, les principaux services et actions pour accompagner les familles séparées ou en cours de séparation sont :

- les services de médiation familiale ;
- les espaces rencontres ;
- les séances d'informations "être parents après la séparation" ;
- les informations relatives à la pension alimentaire (ARIPA).

Pour accompagner au mieux ces familles, la Caf a articulé son action autour de trois axes qui constituent un socle d'intervention commun sur chaque territoire :

- € Le versement d'aides financières auprès des allocataires
- i L'information et l'accompagnement des parents
- 👐 L'appui au versement et au recouvrement des pensions alimentaires

Découvrez la plaquette d'information, en cliquant sur l'image ci-dessous



Rendez-vous
sur caf.fr



Bon à savoir

Allocataire ou non, il est possible de :

- **prendre un rendez-vous personnalisé** avec un conseiller de la Caf. Rendez-vous dans [Contacter Ma Caf](#) > [Demander un rendez-vous](#) > [Ma situation change](#) > [Je me sépare](#) ;
- **faire le parcours interactif** pour connaître les services qui correspondent à sa situation : médiation familiale, pension alimentaire, aides financières, séances d'information, accès au logement...



PARENTALITÉ

LA CAF ET SES PARTENAIRES
AUX CÔTÉS DES PARENTS SÉPARÉS

Chiffres clés locaux

- **40 %** des familles avec au moins 1 enfant sont monoparentales (contre 25 % en Métropole)
- **68 000** foyers bénéficiaires de la CAF sont des familles monoparentales soit 24 % de notre population allocataire
- Près de **6 000** séparations ont été enregistrées l'année dernière dont **4 300** avec présence d'un enfant mineur et/ou grossesse
- Près de **38 000** familles bénéficient de l'allocation de soutien familial (Asf) à La Réunion

► Les démarches

• **Si la personne est allocataire**, pour bénéficier de l'ensemble de ses droits, elle doit déclarer sa séparation dans l'[Espace Mon Compte](#), rubrique « Mon profil » puis « Consulter ou modifier ».

La déclaration de séparation concerne les personnes vivant en couple, qu'elles soient mariées, pacsées ou en concubinage. Il n'est pas nécessaire d'attendre de recevoir un document pour la faire. Si la personne vit encore dans le même logement que son ex-conjoint, elle doit quand même déclarer sa séparation et transmettre un justificatif à la Caf : une recherche de logement séparé, l'engagement d'une procédure de médiation familiale, de divorce ou de fixation de pension alimentaire.

• **Si la personne n'est pas allocataire**, elle peut se renseigner sur les aides dont elle pourrait bénéficier dans la rubrique « S'informer sur les aides » : [allocation de soutien familial \(Asf\)](#), aide au logement ou [Prime d'activité](#) par exemple.

► La Caf peut sécuriser la pension alimentaire

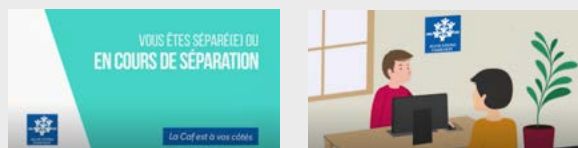
Depuis le 1er janvier 2021, le « service public des pensions alimentaires » est ouvert à tous les couples séparés. Pas besoin d'être allocataire ni qu'un impayé soit constaté. Dans le cas d'un divorce devant un juge, il suffit que l'un des deux parents en fasse la demande dès la fixation de la pension alimentaire. Les ex-conjoints peuvent également se mettre d'accord et prévoir le dispositif dans une convention parentale ou dans une convention de divorce par consentement mutuel. Quant aux parents séparés avant le 1er janvier 2021, ils peuvent eux aussi en bénéficier, en faisant leur demande sur le site pensionalimentaire.caf.fr.

Pour plus d'info :

Rendez-vous sur le site : pension-alimentaire.caf.fr
ou composez le : **3238** (prix d'un appel local)

VIDEO Vous êtes séparé(e) ou en cours de séparation

Pour prévenir d'éventuelles difficultés et orienter les usagers vers les services adaptés, la Caisse d'Allocations Familiales propose une présentation en vidéo de l'ensemble des offres et des démarches.



- La Caf est à vos côtés
- Offres d'accompagnement
- Aides financières
- Pension alimentaire



ACTION SOCIALE

NOUVEAU PORTAIL DE DÉCLARATION DES DONNÉES POUR LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ACTION SOCIALE

Le portail « Partenaire Eaje » intègre désormais « Mon Compte Partenaire » et devient le service Aides financières d'action sociale (Afas)

Afas est un service de « Mon Compte Partenaire », l'extranet de la branche Famille, destiné aux partenaires de la Caf. Depuis 2015, les partenaires de la Caf pouvaient déclarer leurs données sur le portail « Partenaire Eaje ». À compter de l'année 2021, ils peuvent transmettre directement leurs données dans le service Afas pour bénéficier de leur subvention.

► A quoi sert le service AFAS ?

Ce service permet, à l'instar du portail « Partenaire Eaje », de :

- consulter l'avancement du traitement de déclaration ;
- visualiser immédiatement une estimation de droit ;
- effectuer sa déclaration de données en ligne pour bénéficier d'une aide de la Caf.

Les fonctionnalités proposées seront enrichies : il sera possible à terme de consulter les dates de paiement, de joindre des pièces justificatives, de consulter l'ensemble des documents adressés à la Caf et d'effectuer des simulations de projet.

► Qui est concerné ?

Le service Afas est accessible aux gestionnaires de :

- Alsh (Accueil de loisirs sans hébergement) depuis novembre 2018 ;
- Ram (Relais assistants maternels) depuis juin 2019 ;
- Laep (Lieux d'accueil enfants / parents) depuis août 2020 ;
- Structures à destination des jeunes depuis avril 2021 ;
- Eaje (Établissement d'accueil du jeune enfant) courant 2021.

L'ouverture aux autres équipements se fera progressivement à compter de 2021.

► Comment accéder au service Afas ?

Avant de déclarer ses données, le partenaire doit être habilité à « Mon Compte Partenaire » et au service Afas en signant plusieurs documents avec la Caf :

- une convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » ;
- un contrat de service ;
- un bulletin d'adhésion au service Afas.

Une fois ces modalités administratives effectuées, ils recevront un identifiant et un mot de passe qui leur permettront de se connecter.

S'ils disposent déjà d'un accès à un service en ligne sur « Mon Compte Partenaire », ils n'auront plus qu'à signer un nouveau bulletin d'adhésion pour le service Afas.

Si le bulletin d'adhésion est déjà signé en qualité de gestionnaire d'Alsh, de gestionnaire de Ram ou de gestionnaire de Laep, il n'y a pas d'autres démarches administratives à réaliser.

► Faire une demande d'habilitation à AFAS

Votre contact : Christophe Lavigny - Tel : 0262 48 65 31



En savoir plus sur le service AFAS

Le point sur le service AFAS

Le service Afas dans Mon Compte Partenaire. La Caf à portée de clic. >>>



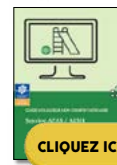
Le guide utilisateur du service Afas pour les Ram

Ce guide a pour but de présenter le service Afas aux utilisateurs gestionnaires d'un service Ram. >>>



Le guide utilisateur du service Afas pour les Alsh

Ce guide a pour but de présenter le service Afas aux utilisateurs gestionnaires d'un service Alsh. >>>

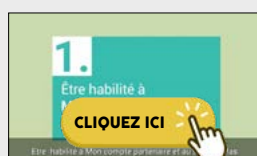


VIDEO

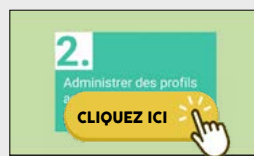
Toutes les vidéos explicatives AFAS



Gérer les habilitations de Mon Compte Partenaire



S'habiller au service Afas



Administrer des profils sur le service Afas



Déclarer ses données sur le service Afas



PRESTATIONS

L'ALLOCATION DE RENTRÉE, MONTANT ET DÉMARCHES 2021

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) apporte un soutien aux familles au moment où elles doivent faire face à des dépenses juste avant la rentrée scolaire du mois d'août. Cette prestation annuelle aide les parents aux revenus modestes à assumer le coût de la rentrée. La réglementation en matière de droit à l'Ars 2021 n'a pas changé.

► Qui en bénéficie ?

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée sous conditions de ressources pour vos enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans. Elle vous aide à assumer le coût de la rentrée. Vous pouvez en bénéficier pour vos enfants nés entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2015 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

► Les conditions d'attribution

Cette prestation fait l'objet d'un plafond de ressources qui varie selon le nombre d'enfant à charge. Vos ressources de l'année 2019 ne doivent pas dépasser :

Nombre d'enfant à charge	Ressources
1	25 319 euros
2	31 162 euros
3	37 005 euros
Par enfant supplémentaire	+ 5 843 euros

► Quelles sont les démarches ?

• 16 - 18 ans : déclarez la scolarité en ligne

Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2005 inclus, scolarisés, étudiants ou en apprentissage pour la rentrée 2021, la confirmation se fait en ligne. Il suffit de se rendre dans son espace Mon Compte ou sur son appli mobile « Caf – Mon Compte ». La Caf contacte le demandeur en juillet par mail ou courrier pour l'inviter à effectuer cette démarche.

PRATIQUE : pour bien préparer la rentrée, il est possible de bénéficier de l'Ars dès début août sitôt que la déclaration en ligne est effectuée.

• 6 - 15 ans : c'est automatique

Pour les enfants nés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2015 inclus, il n'y a rien à faire si les conditions sont remplies et que le dossier est à jour.

• Moins de 6 ans : envoi d'un certificat de scolarité

Si l'enfant a 6 ans après la rentrée 2021 ou en 2022, mais rentre déjà en CP cette année, il est possible de bénéficier de l'Ars : il suffit de récupérer un certificat de scolarité auprès de son école puis de l'envoyer à la Caf.

► Quel est le montant de l'Ars ?

Le montant de l'Ars est modulé en fonction de l'âge de l'enfant : 6 - 10 ans, 11-14 ans, 15-18 ans.

Montants Ars pour la rentrée 2021

6-10 ans	370,31 €
11-14 ans	390,74 €
15-18 ans	404,28 €

► Quand est-elle versée ?

À La Réunion, où la rentrée scolaire a lieu plus tôt que dans l'hexagone, l'allocation a été versée le 3 août à destination de 80 000 familles (soit 130 000 enfants), pour un montant de 50 millions d'euros.

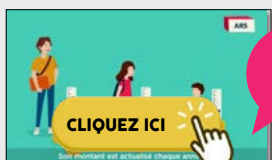
Pour en savoir plus sur une demande d'Ars, rendez-vous sur le site caf.fr, rubrique Droits et prestations > S'informer sur les aides > Enfance et jeunesse > L'allocation de rentrée scolaire (Ars).



VIDEO

Vous avez un enfant scolarisé ?

La Caf est là pour aider à faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire des enfants. Retrouvez toutes les informations sur l'Allocation de rentrée scolaire dans cette vidéo.



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Prestations

Événement live Caf avec les étudiants, bacheliers à la recherche d'un logement

Pour bénéficier d'une aide au logement, les jeunes doivent passer par plusieurs étapes, à réaliser sur le site caf.fr, de la simulation à l'attente du premier versement, en passant par la demande... La Caf de La Réunion a tenu à apporter son éclairage sur le sujet par le biais de conseils, astuces et réponses sur cette procédure 100 % Web lors d'un Live en visioconférence dans le cadre de la 4^{ème} édition du Forum des étudiants des Outre-mer.

- À qui est destinée cette aide ?
- Comment faire sa demande en ligne ?
- Quels documents préparer ?
- Quelles sont les étapes à ne pas manquer ?

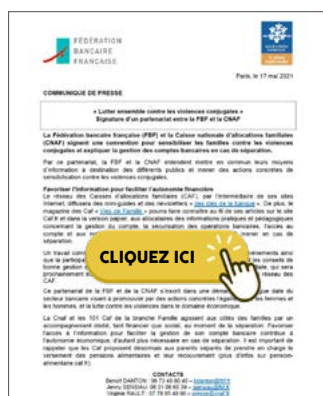
Autant de questions que de réponses à réécouter en replay en cliquant sur l'image >>>



Familles

Lutter ensemble contre les violences conjugales

La Fédération bancaire française (FBF) et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) ont signé une convention pour sensibiliser les familles contre les violences conjugales et expliquer la gestion des comptes bancaires en cas de séparation. Par ce partenariat, la FBF et la CNAF entendent mettre en commun leurs moyens d'information à destination des différents publics et mener des actions concrètes de sensibilisation contre les violences conjugales.



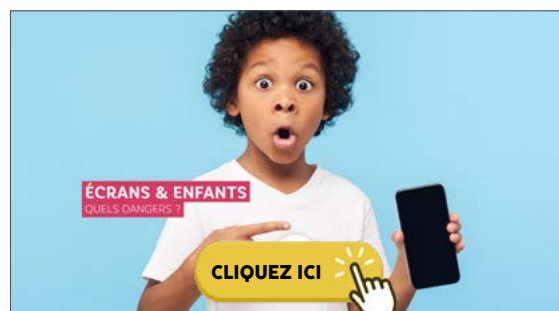
Enfance / santé

Campagne sur les écrans et les enfants

Les écrans ne sont pas sans danger pour les enfants. Quels sont les risques liés à son utilisation, comment les utiliser, quelles sont les alternatives ? Le TESIS, masante.re et le Réseau Pédiatrique 974 lance une campagne qui a pour mission d'informer et d'accompagner les professionnels de santé et les familles sur le sujet avec des fiches repères par tranche d'âge et une vidéo interview du Dr FRASQUET qui fait le point sur les écrans et leur impact sur les enfants.

5 questions sur les écrans, à découvrir sur le portail de masante.re

Cliquez ci-dessous pour visualiser la page.



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Chiffres clés

Les chiffres clés 2020 de la Caf

Depuis plus de soixante ans, la Caf accompagne les familles dans leur vie quotidienne. Mobilisée au service des allocataires, la Caf prend en charge les prestations légales et développe une action sociale familiale sur son territoire.

Combien de bénéficiaires des allocations familiales ? Quel est le montant des prestations versées par la Caf en 2020 ? Retrouvez les principaux chiffres de la Caf de La Réunion dans la nouvelle plaquette «Chiffres-clés Caf 2020» ainsi que l'essentiel de l'activité de la Caf de La Réunion pour l'année 2020 dans le dernier «Rapport d'activité».



Émission famille

Congé parental : une pause pour construire les liens familiaux

L'arrivée d'un enfant demande beaucoup de temps de présence des parents. Le congé maternité de 16 semaines et le congé paternité qui est passé de 14 à 28 jours depuis le 1er juillet 2021 sont des aides privilégiées pour bénéficier de ce temps nécessaire.

En fin de congé, la perspective de devoir laisser son bébé reste difficile à vivre et de nombreuses familles sont tentées par une parenthèse familiale pour voir son enfant grandir.

Le congé parental d'éducation peut être une option.

- Quelles démarches entreprendre pour organiser cette pause familiale ?
- Pourquoi la période de la petite enfance est-elle aussi importante pour la relation parent-enfant ?
- Comment bénéficier d'un congé parental d'éducation, quelles sont les démarches, les conditions et les montants des indemnisations.

Réponses, conseils et témoignages dans la nouvelle émission Vies de famille. Cliquez sur l'image pour voir la vidéo.

©Réalisation : Cnaf / Cinéquanon



Jeunesse / Famille

«Tous concernés», la vidéo des jeunes contre le harcèlement scolaire

Moqueries, insultes, violences, chaque année, des milliers de jeunes sont victimes de harcèlement scolaire pouvant conduire au suicide. Un cercle vicieux que les jeunes du Centre de Loisirs Ados «Jeux Des Jeunes» Gabin DAMBREVILLE de L'ÉTANG-SALÉ LES HAUTS accompagné par «Les Ateliers de Flavien» tentent de briser.

Le court-métrage réalisé en juillet dernier sur la thématique du harcèlement en milieu scolaire s'intitule «Tous concernés».

Cette initiative du Service Jeunesse Famille du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de L'Étang-Salé en étroite collaboration avec le réalisateur Flavien LARDERET sensibilise sur le sujet qui vise tout le monde : victimes, témoins, familles...

Découvrez en avant-première le court métrage «Tous concernés».

